



Réf. Farde e-Assemblées : 2564040

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Somme second semestre 2023 dans le cadre du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans.- Srl "Tchabola" : 4.700,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 2023 approuvant les modifications du Règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer une prime de 4.700,00 EUR pour le second semestre 2023, sous forme d'un subside, à l'article 52009/32248 du budget ordinaire de 2023 à la srl "Tchabola" (BE 0774 617 155) pour l'établissement sis Boulevard Maurice Lemonnier 138 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans et la liquidation de la déclaration de créance y relative.

Annexes :

[Règlement communal modifié relatif à l'octroi d'une prime aux commerçant- e-s riverains du chantier régional de construction de](#)